

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2017**

L'an deux mil dix-sept le **22 mars** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 mars 2017, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

**Étaient présents** : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LE MAIRE Alain, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges,

**Absents excusés** : RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Odette LE TOUX), SEULIN Marie-Pierre (pouvoir à Isabelle GORE CHAPEL), AIGNEL-JAMET Tatiana (pouvoir à Dominique DAUNAY)

**Secrétaire de séance** : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle GORE-CHAPEL, 1<sup>ère</sup> adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 8 février 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

En soutien aux personnes touchées par l'attentat de Londres perpétré ce jour-même, en soutien aux victimes et aux lycées de Concarneau blessés, le Conseil Municipal observe une minute de silence.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour et salue la présence de Mme Guénaëlle Autain en charge des finances.

### **1. LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE**

#### **▪ Désignation des représentants aux différentes commissions communautaires**

- 1<sup>ère</sup> commission Culture – Communication : Delphine Rigollé, Serge Hamon
- 2<sup>ème</sup> Commission Environnement Assainissement Eau : Pascal Bazin, Georges Chartier
- 3<sup>ème</sup> Commission Urbanisme Habitat : Isabelle Goré-Chapel, Alain Le Maire
- 4<sup>ème</sup> Commission Economie et Emploi : Dominique Daunay, Marie-Pierre Seulin
- 5<sup>ème</sup> Commission Action Sociale – Solidarités : Petite enfance : Delphine Rigollé / portage de repas : Odette Le Toux / + Marie Louise Rossignol et Tatiana Jamet
- 6<sup>ème</sup> Commission Attractivité territoriale : Isabelle Goré-Chapel, Serge Hamon
- 7<sup>ème</sup> Commission Energies Renouvelables et Développement Durable : Abel Collette, Aurélien Communier
- 8<sup>ème</sup> Commission Finances et travaux : Dominique Daunay, Pascal Le Gall
- 9<sup>ème</sup> Commission Agriculture : Michel Hesry, Pascal Bazin
- 10<sup>ème</sup> Commission Collecte, gestion et Valorisation économique et environnementale des déchets : Michel Hesry, Alain Le Maire
- 11<sup>ème</sup> Commission Tourisme et Patrimoine : Nicolas Besnard, Marie-Hélène Le Parc
- 12<sup>ème</sup> Commission Sport Equipements Sportifs d'intérêt communautaire : Nicolas Besnard, Valérie Faisnel

Mr Robin explique que le 14 mars a eu lieu le Débat d'Orientaion budgétaire et le vote du budget le 21 mars. Ces budgets sont de transitions et maintiennent les projets de chaque ancienne intercommunalité. En ce qui concerne l'ex-CCHM, le bâtiment relais est maintenu, tout comme l'extension du parc des Landes d'Ifflet. La nouvelle ligne directrice du nouvel EPCI sera effective en 2018.

Mr Robin informe également que l'ensemble du territoire intercommunal est passé en Zone de Revitalisation Rurale, ce qui apporte des exonérations fiscales d'importance pour motiver l'installation d'entreprises, ou de professionnels.

- **Droit de Prémption**

Mr Robin explique aux élus que le conseil communautaire a délibéré le 7 février 2017 sur la délégation du droit de prémption en zones urbaines (U, AU à l'exception des zones UY, UZ et AUY), considérant l'intérêt pour la commune de Merdrignac d'être délégataire du droit de prémption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de son territoire. A l'unanimité l'assemblée accepte cette délégation par Loudéac Communauté Bretagne Centre au profit de Merdrignac, de l'exercice du droit de prémption urbain dans les zones U et AU à l'exception des zones UY, UZ et AUY.

## **2. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

- **VOTE DES TAUX**

M. Le Gall, Adjoint aux Finances, explique qu'au regard de la conjoncture économique que subissent les administrés, il est proposé à l'Assemblée de maintenir, pour 2017, les taux d'imposition au niveau de l'année précédente, soit :

- Taxe d'Habitation : 21%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 31.61%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 81.17%

Pour : 23    Contre : 0    Abstention : 0

- **VOTE DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES**

M. Eric Robin, Maire, donne la parole à Mme Guénaëlle Autain agent administratif en charge du budget qui présente le budget validé par la Commission des Finances du 20 mars 2017, et proposé au vote de l'Assemblée.

### **BUDGET PRINCIPAL :**

Le Budget Principal s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
- Dépenses : 3 174 631,00 €	- Dépenses : 1 482 651,53 €
- Recettes : 3 174 631,00 €	- Recettes : 1 482 651,53 €

M. Le Gall, Adjoint, soumet le budget principal au vote :

Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 5

A la majorité, le Budget Principal 2017 est voté par l'Assemblée.

### **BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :**

Le Budget Annexe d'assainissement s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
- Dépenses : 133 497.68 €	- Dépenses : 870 742.68 €
- Recettes : 133 497.68 670 €	- Recettes : 870 742.68 €

M. Le Gall, Adjoint, soumet le budget annexe d'assainissement au vote :

Pour : 23    Contre : 0    Abstention : 0

A l'unanimité, le Budget Annexe d'assainissement 2017 est voté par l'Assemblée

### **BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA CHEVALERIE :**

Le Budget Annexe du lotissement de la Chevalerie s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
- Dépenses : 458 296,34 €	- Dépenses : 257 993,04€
- Recettes : 458 296,34 €	- Recettes : 257 993,04 €

M. Le Gall, Adjoint, soumet le budget annexe du lotissement de la chevalerie au vote :

Pour : 23    Contre : 0    Abstention : 0

A l'unanimité, le Budget Annexe 2017 du lotissement de la Chevalerie est voté par l'Assemblée.

Concernant le budget Assainissement, il est précisé que le Tribunal Administratif a transmis son jugement contre la SADE, dans le contentieux de la station d'épuration, et que la commune est en attente du délai de recours avant de pouvoir prétendre à percevoir l'indemnisation.

Mme Goré Chapel précise également que la station est actuellement à 70% de sa capacité, et qu'une étude va être menée avec l'ADAC pour savoir comment augmenter sa capacité à l'horizon 2019-2020.

Mr Robin remercie Mme Autain pour son travail en préparation budgétaire ainsi que Magali Simon, agent administratif et Pascal Le Gall adjoint en charge des Finances.

Il rappelle que les trois budgets ont été soumis à Mme Derrien, receveur du Trésor Public, et ont été validés et sur leur structure et sur leurs orientations.

Il se félicite que malgré la conjoncture de baisse des dotations d'Etat, le budget soit équilibré en maintenant les taux d'impositions actuels. Le résultat de fonctionnement dégagé est de 712 414€ ce qui permet d'avoir une capacité d'autofinancement de 360 000€ donc un bon niveau d'investissement.

Cela est le résultat d'une bonne maîtrise des charges de fonctionnement, grâce au travail des adjoints attentifs à leurs dossiers, et qui ont une bonne maîtrise de leurs dépenses, ce qui permet en 2017 de pouvoir répondre à une grande partie des demandes des commissions. Mr Robin salue l'efficacité des agents communaux et leurs compétences qui permettent aussi de réaliser des opérations et travaux en régie.

La commune va donc pouvoir investir en 2017 pour 884 500€, hors opérations non individualisées, dont 496 000€ de nouveaux crédits. Cela reste une somme importante pour une commune de la taille de Merdrignac et dans le contexte actuel pour mener des projets variés : toiture du restaurant scolaire, isolation et menuiseries de la salle Alexandre Guillemot, Trottoirs de la rue des ajoncs d'Or, Réseaux rue du Mené, Toiture et éclairage de la salle de tennis, fonds documentaire de la médiathèque, voirie rurale, achat de terrains, projet du stade, fresque sur le château d'eau et à l'école, actions de sécurisation, investissements scolaires, soutien au commerce (FISAC), actions de communication et de promotion... Les associations sont toujours soutenues par la commune, et les élus ont conscience que cela devient de plus en plus problématique pour les associations de maintenir leurs actions.

Mr Robin en conclusion se félicite pour ce budget correct malgré la conjoncture.

Mr Daunay l'interroge sur la possibilité de renégocier les taux des emprunts de la collectivité. Cela sera revu, même s'il est vrai que les taux proposés aux collectivités sont plus élevés qu'aux particuliers.

- **Questions de personnel :**

**Modification du tableau des effectifs :**

M. Pascal Le Gall, adjoint au personnel informe que :

- 1 agent adjoint administratif a les conditions d'ancienneté pour passer adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 agent adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe a les conditions d'ancienneté pour passer adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 3 agents adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ont les conditions d'ancienneté pour passer adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 agent spécialisé principal 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles a les conditions d'ancienneté pour passer agent spécialisé principal 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles

Ces changements nécessitent des modifications du tableau des effectifs, et non des créations de nouveaux emplois, ce sont des évolutions de carrière liées à l'ancienneté et subordonné à la promotion préalable d'agents lauréats de l'examen professionnel.

A l'unanimité (moins une abstention, Mme Odette Le Toux) l'assemblée approuve la création des postes et autorise le maire à nommer les agents sur ces nouveaux postes créés.

**Mise en place de l'IFCE**

Mr Le Gall précise qu'il s'agit de l'indemnité pour travaux supplémentaire à l'occasion des élections et concerne les agents administratifs qui travaillent ces jours-là. Suite à la mise en place

du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de reconduire l'indemnité pour travaux supplémentaire à l'occasion des élections. A l'unanimité l'assemblée approuve la mise en place de l'IFCE.

### **Déplacements accomplis par des élus dans le cadre de leurs fonctions - modalités de prise en charge**

Le mandat spécial exclut les activités courantes de l' élu et correspond à une opération déterminée (ici, le dossier Village Etape à Paris). Dans le cadre de la candidature, un déplacement à Paris nécessite de pouvoir rembourser des frais avancés par Mr le Maire. Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité ces modalités de prise en charge.

### **Indemnités de fonctions des élus :**

**Mme Ducher explique que** la délibération fixant le niveau indemnitaire des élus faisait référence à l'indice brut nominal 1015. Or le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a fait passer cet indice à 1022. Il est nécessaire de prendre donc une nouvelle délibération faisant référence à l'indice brut terminal en vigueur sans autre précision. A l'unanimité l'assemblée approuve cette modification et son impact sur le tableau des indemnités des élus.

## **3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, QUALITE DE VIE EN VILLE, GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE**

### **Programme d'investissement, d'achats de matériel aux services techniques et de travaux en régie :**

Les dépenses programmées ont été vues en commission et validées en vote budgétaire. Les travaux de la Chevalerie seront terminés début avril. Le programme de voirie urbaine intègre les trottoirs de la rue des ajoncs d'Or. Et dès que les conditions seront favorables le programme de peinture routière et marquage des passages piétons sera repris par les agents techniques.

#### **Questions diverses :**

La candidature au label Village Etape sera défendue lundi 27 mars au Ministère de l'Environnement, à Paris.

Les travaux de rénovation des sanitaires de la salle des fêtes se poursuivent, la dalle béton a été coulée, les sanitaires extérieurs sont à disposition des locataires de la salle pour la durée des travaux.

## **4. QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **Programme voirie 2017 :**

Mr Hesry rappelle le détail du programme voirie dont l'estimatif a été inscrit au budget.

### **Projet éolien :**

Mr Hesry informe qu'une réunion s'est tenue en présence de membres de la société Quénéa, de la société BAYWa r.e. France, du Maire de Merdrignac et du Maire d'Illifaut. Le projet comportera quatre éoliennes dont deux sur merdrignac et 2 sur Illifaut. Des conventions de servitude et d'occupation du domaine public seront signées. Servitudes de passage des véhicules, servitude de passage des réseaux, servitude de prospect (construction voisine dont la hauteur gênerait la production des éoliennes), servitude de surplomb, servitude de tour d'échelle (pour entretien, réparation des installations). Les revenus fiscaux liés à ces installations étant de la compétence des communautés de commune, les sociétés porteuses du projet proposent des contributions financières directes aux communes : 10 000€ au titre de la construction, montant unique et

forfaitaire versé à l'ouverture du chantier, 2 000€/an pendant 30 ans relatif aux réseaux souterrains et aux permissions de voirie, offre de concours à hauteur de 25000€ pour un projet lié à la fourniture d'électricité (effacement de réseau) ou aux énergies renouvelables (photovoltaïque, borne et véhicule électrique) ou environnementale (haies bocagères, circuit de randonnée, etc.).

L'agenda prévoit, au mieux un début de construction début 2019 : instruction du dossier d'étude d'impact jusqu'en septembre 2017, puis demande de compléments d'information par les instances administratives, début de l'enquête publique au printemps 2018, dépôt du permis à l'été 2018 et début de construction en 2019.

Mr Robin précise que sur ce projet, il a été confirmé qu'un financement participatif était possible, selon plusieurs solutions : soit porté par la commune via une SEM (Société d'Economie Mixte) avec prise de capital et risque associé. Soit via une plateforme internet participative (intérêt à 5 ou 6%). La société BayWa r.e. France s'engage à accompagner les porteurs du projet participatif. Mr Daunay sollicitera la société pour avoir plus de renseignements sur les deux possibilités.

- **Ordures ménagères - tri sélectif :**

Mr Hesry informe que des conteneurs de 750l jaunes sont arrivés aux services techniques et vont être distribués en campagne. Il faudra donc vérifier leur emplacement (stabilité, place, etc). Les plateformes faites par le SIVOM ne sont pas toujours satisfaisantes mais la société qui les a réalisées n'existe plus. Mr Robin regrette que ces travaux aient été si mal fait, et que la clôture des activités du SIVOM la dernière année ait été si compliquée.

## **5. CULTURE COMMUNICATION ANIMATION ET AFFAIRES SCOLAIRES**

- **Point sur le budget**

Mme Rigollé rappelle ce qui a été prévu au budget aux affaires scolaires (câblage internet des salles de classe, tapis de motricité, jeux de société en bois). Le budget de la médiathèque est maintenu à l'identique, avec une prévision pour créer un coin détente destiné aux lecteurs.

La subvention demandée par l'AFR est en baisse, du fait des nouveaux modes de calcul de compensation de la CAF.

- **Tour de Bretagne cycliste :**

La partie administrative de l'organisation commence à se terminer (arrêtés de stationnement, de circulation, déviations, etc.) les animations vont être organisées (section VTT du lycée La Touche, stand de sécurité routière, buvette et restauration rapide de mené des sons, musique par l'école de musique...). Tout n'est pas figé, des volontaires peuvent encore proposer des animations sur ces temps de festivités.

## **6. COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DES CHEMINS D'EXPLOITATION**

Abel Collette fait le compte-rendu de sa commission qui a eu lieu le 13 mars. Le budget de 30 000€ est reconduit, la moitié en général concerne l'épaveuse et le fauchage des accotements, puis du reprofilage et des réparations de nids de poule.

Mr Collette tient à aborder le sujet de la RN164 qui a été étudié lors de sa commission, les agriculteurs ont d'ailleurs soumis une position commune sur ce sujet qu'il va transmettre à l'enquêtrice publique. L'action des agriculteurs la veille dans le centre-ville de Merdrignac simulait d'ailleurs la présence d'engins agricoles en ville, pour montrer l'impact de l'absence d'itinéraires de substitution.

Mr Robin donne lecture de l'avis qu'il compte inscrire au registre. Il y est fait état de l'importance de ces voies de substitution, d'éviter certains villages denses et peuplés dont l'aménagement ne peut pas supporter le passage d'engins agricoles. Enfin l'assemblée s'accorde à demander la mise en place d'un aménagement foncier. Mme GoréChapel est interrogée en tant que conseillère départementale sur la possibilité que cet aménagement soit en partie porté par le Département : elle ne peut y apporter une réponse ferme, mais dans la mesure où ce projet est porté par l'Etat et

la Région, cela lui semble pas relever de la compétence légale du Département. Mr Robin espère que la DREAL comprendra que c'est dans son intérêt de mettre en place un tel aménagement.

## **7. EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORTS, VIE DES ASSOCIATIONS ET JEUNESSE**

Mr Besnard informe qu'une vingtaine de jeunes se sont déjà inscrits pour le dispositif argent de poche lors du forum de l'emploi qui a eu lieu le samedi 18 mars. D'autres projets pour la jeunesse sont en cours (passage de l'Adobus, via la communauté de commune), participation au réseau RezoPouce qui organise du covoiturage sur le territoire. Un dossier de subvention a été déposé pour équiper le terrain de beach soccer de buts homologués. Le chemin de randonnée est balisé, il ne manque plus que le totem pour en marquer le point de départ.

Enfin concernant le Stade, les études s'affinent, l'enveloppe financière qui en découle selon les options possibles est à étudier. Des visites d'équipements similaires vont être organisées pour se rendre compte du résultat possible.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### **Adhésion à Megalis pour la dématérialisation des marchés :**

Mr Robin rappelle qu'il s'agit de la plateforme qui permet la mise en ligne de marchés publics dématérialisés et sécurisés. Il explique que la commune y adhère via la communauté de commune, mais qu'une délibération est nécessaire pour accepter d'en être adhérent. A l'unanimité l'assemblée approuve l'adhésion à Megalis.

**Congé mandat élu** : Mr Robin demande l'autorisation à l'assemblée de majorer son crédit d'heures Elu de 30% pour mener à bien les missions de son mandat. A l'unanimité l'assemblée approuve.

Mr Robin rappelle à l'assemblée l'organisation en cours des élections présidentielles et législatives, et de leur présence requise dans les bureaux de vote.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23h15.